

Pour diffusion immédiate

Julie Bénard nommée mairesse suppléante de Brossard

Brossard, le 26 novembre 2020 – Lors de l’assemblée publique du 17 novembre, le conseil municipal de Brossard a désigné Madame Jule Bénard, conseillère municipale (secteurs P-V), pour agir à titre de mairesse suppléante. Cette nomination est entrée en vigueur le 18 novembre 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

Madame Bénard possède et exerce les pouvoirs de la maire lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l’impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Madame Bénard pourrait être appelée à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, elle pourrait s’assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que Madame Bénard pourrait également être appelée à maintenir l’ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole à divers intervenants en lien avec la Ville.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d’avoir en tout temps un maire suppléant.

Bas de vignette : Lors de l’assemblée publique du 17 novembre, le conseil municipal de Brossard a désigné Madame Julie Bénard, conseillère municipale (secteurs P-V), pour agir à titre de mairesse suppléante à compter du 18 novembre, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311